notre correspondant, il s'agit d'urgence. L'intérêt de la malade exige que l'intervention soit rapide : le consultant doit la pratiquer immédiatement, comme il la juge nécessaire, en faisant sentir, avec tact, au confrère dissident qu'il supporte par devoir la situation imposée. Le moment critique passé, en ce qui concerne la malade, le consultant rentre dans son droit de refuser toute collaboration ultérieure, avec le confrère incorrect, même près de la parturiente dont l'état sera à surveiller.

Déontologie.

On lit dans la *Gazette des Hôpitaux* :

Paris, le 24 février 1896.

Au moment où la lutte pour la vie devient si difficile dans notre profession, au moment où l'on entend de toutes parts que plaintes et récriminations, il nous paraît utile de publier certains faits qui nous sont communiqués, et dont la vulgarisation peut intéresser le corps médical.

C'est ainsi qu'un de nos vieux abonnés (trop vieux même, dit-il, non sans mélancolie), nous raconte le fait suivant :

« Dans une commune de 1.800 habitants, existe un tyranneau de village, sabotier il y a dix ans, ayant fait fortune dans les vins et eaux-de-vie.

Dans son incommensurable vanité de parvenu, ledit sabotier avait rêvé d'être le maire de sa commune. Les élections municipales de 1892 ne lui ayant pas été favorables, il choisit, comme bouc émissaire de son orgueil blessé, le médecin de la localité et fit venir de la Faculté voisine un concurrent qui, par son teint, paraissait être d'origine créole ou nègre. Après être resté pendant trois ans à la solde du personnage en question, nourri, logé et véhiculé par lui, le médecin de couleur a quitté le pays. Vous croirez peut-être que le monsieur dont il s'agit a été embarrassé pour trouver d'autres médecins ? Pas du tout.

Depuis le 17 novembre dernier, jour de départ du premier, cinq étudiants en médecine de la même Faculté sont allés, à tour de rôle, prêter leur bienveillant concours à l'intéressant personnage ; et tous les cinq ont trouvé fort naturel, et probablement aussi très avantageux, d'accepter de sa part le logement, la nourriture, les frais de voyage et la sommede 10 francs par jour. En ce moment, on attend le sixième.

Voilà donc des étudiants en médecine, de futurs confrères, qui, moyennant les conditions sus-énoncées, ne croient pas démériter en se mettant au service des rancunes et des vengeances d'un personnage spécimen-que. Ils savent parfaitement qu'ils sont là pour combattre un des leurs, qu'ils coudoient tous les jours, mais qu'ils se gardent bien de saluer ; et ils acceptent routiers de jouer ce triste rôle...

Que de pareils faits se répètent souvent et ils finiront par prouver aux moins prévenus que la solidarité et la dignité médicale sont de vains mots.

Et notre confrère continue en disant : « Alors adieu sociétés locales, association générale ! Les médecins fortunés garderont leurs cotisations annuelles, plutôt que d'en faire profiter des indignes » Et il termine ainsi : « J'en connais pour ma part qui vont commencer par envoyer leur démission. »

Le mal que nous signale notre correspondant est trop réel ; mais, suivant nous, il ne faut pas se décourager. Ce n'est point au moment où le péril devient plus grand, qu'il convient de déserter. C'est, au contraire, le moment de se grouper, de se soutenir, d'avoir entre confrères des rapports d'une irréprochable correction, sans compromettre toutefois, par une intransigeance excessive, la bonne harmonie qui doit régner entre nous. Etant donné les mille difficultés, de tous ordres, qui hérissent la pratique, il faudrait, avant de juger un confrère, connaître par le détail les faits dont on le croit coupable ; se garder de le juger de loin avec sévérité et de répandre dans le public un jugement souvent sans bases suffisantes et établi à la légère. L'indulgence est, à notre avis, la condition nécessaire pour grouper et retenir les bonnes volontés.

Mais le fait que nous signale notre correspondant, s'il nous a suggéré ces réflexions générales, n'en subsiste pas moins, monstrueux ! Aussi convient-il d'en tirer quelque enseignement.

Tout d'abord, ce fait que cinq ou six étudiants viennent se mettre à la solde d'un industriel pour nuire au médecin de sa localité, ne nous indique-t-il point qu'il conviendrait, dans chaque Faculté, d'instituer à l'usage des élèves un cours de déontologie médicale, qui permît aux jeunes docteurs de se guider dès les premiers pas dans la carrière ?

Nous partageons en tous points l'avis de la *Gazette des Hôpitaux*. Il faudrait que dans les Facultés, on enseignât aux élèves leurs devoirs envers leurs futurs Confrères, leurs devoirs envers eux-mêmes.

On verrait peut-être moins souvent des jeunes gens s'oublier jusqu'à dénigrer des médecins qu'ils ne connaissent pas et qui n'ont que le tort d'être les voisins de celui qu'ils remplacent momentanément.

Il faut aussi et surtout ne pas désespérer : plus que jamais l'union est nécessaire et les médecins doivent se serrer les coudes : syndicat, associations locales, œuvres de prévoyances telles que celles qu'a fondées le *Concours* sont autant de liens qui préservent de la mauvaise confraternité. Loin de démissionner, ceux qui en font partie doivent faire œuvre de propagande ; quant à ceux qui n'en sont pas encore, qu'ils y entrent au plus vite.

HYGIÈNE PUBLIQUE

L'œuvre maternelle des couveuses d'enfants.

Dans la séance du 12 novembre 1895, M. le Dr Vallin entretenait l'Académie de médecine des efforts tentés à Nice, depuis 1891, par un groupe de personnes charitables, afin de généraliser l'emploi des couveuses, inauguré par M. le Dr Tarnier à la Maternité de Paris.

Cette œuvre, dont les débuts modestes ont été encouragés par la municipalité de Nice, le Conseil général des Alpes-Maritimes et le ministère de l'Intérieur, est venue ces jours derniers chercher la consécration parisienne, et montrer au public son fonctionnement intéressant, dans une petite exposition organisée au n° 26 du boulevard Poissonnière, que nous engageons vivement nos confrères à visiter.

On ne peut se défendre, en effet, d'une certaine tristesse, en songeant aux difficultés que rencontrent, dans leur développement en France, les idées fécondes et généreuses comme celles-là, tandis que le génie de la réclame et la crédulité des gobeurs, ont si vite fait d'établir la vulgarisation des diverses manifestations d'un charlatanisme écœurant. Et il nous semble que, ennemis-nés de toutes les sorcelleries tapageuses, nous devrions bien, nous médecins, appuyer, toujours, notre appui aussi actif que désintéressé, à toutes les initiatives qui, comme la *Ligue contre l'alcoolisme*, comme la *loi Roussel*, et comme l'*œuvre maternelle des couveuses d'enfants*, répondent à un intérêt social supérieur.

C'est pourquoi nous tenons à attirer l'attention de nos lecteurs sur cette dernière, qui passe peut-être encore trop inaperçue, parmi ces cu-

riosités du boulevard, où elle n'a pris place que depuis huit jours.

La couveuse en usage dans la salle que nous avons visitée, porte le nom de couveuse Lion, du nom du Directeur-fondateur de l'œuvre.

Elle se compose d'un parallélipipède en métal, monté sur un support en fer.

Elle peut être désinfectée, sans détérioration, par l'étuve à vapeur sous pression. Sa ventilation est assurée par un tubo de huit centimètres de diamètre, s'ouvrant à la base de l'appareil, et par une cheminée d'appel de même diamètre. Une hélice placée à son sommet indique, par sa rotation, la force du courant d'air.

La face antérieure de la couveuse est munie d'un châssis vitré à deux battants, avec fermeture à crémone. Sur le côté gauche s'ouvre un autre châssis vitré permettant à la mère ou à la garde de suivre les mouvements de l'enfant, et de le prendre au besoin, l'appareil ótant placé à côté du lit.

Le fond est coulissó et s'enlève en glissant dans ses rainures, comme la planchette d'une cage d'oiseau.

Placé au milieu de la couveuse, sur un hamac en toile métallique, l'enfant est isolé de toutes parts, et l'air chaud peut circuler librement autour de lui. Un thermomètre, placé à hauteur de sa tête, permet de suivre la marche de l'appareil.

Le chauffage est assuré par une circulation d'eau chaude, dans un serpentin communiquant avec un réservoir placé à côté. Ce thermo-siphon peut être chauffé indifféremment par le gaz, le pétrole, l'électricité, ou par tous autres combustibles.

Un tuyautage spécial permet de faire arriver directement dans l'appareil l'air extérieur, plus pur que l'air des appartements et des salles, de le filtrer, en outre, avant son entrée dans la couveuse, et de le conduire à l'extérieur par une cheminée.

Par ces dispositions, les enfants sont complètement isolés, et dans les grandes installations, tous les dangers de l'agglomération se trouvent ainsi écartés.

Un régulateur transmet à un levier les mouvements de la température, et augmente ou diminue, suivant les besoins, la force du courant de chaleur.

Le réglage de la température est assuré automatiquement et d'une façon invariable.

Une douzaine d'appareils de ce genre sont mis gratuitement dans la salle à la disposition des familles sur production :

1° D'un bulletin de naissance, délivré par un docteur ;

2° D'un certificat d'indigence ;

3° D'un extrait de naissance, ou d'uno pièce d'identité, comme le livret de famille ;

4° D'une attestation d'exemption de maladie contagieuse.

Mais on recommande d'éviter toute perte de temps dans l'obtention de ces pièces, paroe que les prématurés doivent être mis en couveuse aussitôt après la naissance ; et que tout retard diminue les chances de vie. Aussi est-il à désirer que les fonctionnaires de l'état civil fassent diligence en paroil cas, au lieu de créer des difficultés bureaucratiques, comme cela se produit trop souvent.

M. le Dr Vallin expose, de la façon suivante, les résultats obtenus jusqu'ici à Nice, par le Dr Ciaudo, médecin-inspecteur de la protection des enfants dans cetteville :

« Du 29 octobre 1891 au 6 décembre 1894, en » trois ans environ, cette œuvre a reçu 185 en- » fants nés avant terme et pesant de 800 grammes » à 2 kg. 900 ; 133 en sont sortis vivants et en » bon état, 48 sont morts, 4 étaient encore en » traitement et en bonne voie.

» La proportion des enfants sauvés a donc été » de 72 % ; mais on ne peut comparer l'enfant » nouveau-né pesant seulement 800 grammes, et » qui mourra nécessairement dans la journée, à » l'enfant presque à terme, pesant 2 kg. 900, qui » figure un peu à tort dans cette statistique. » Nous avons groupé les cas d'après les tableaux » donnés par M. Ciaudo et nous avons obtenu » les résultats suivants :

» 1° Au-dessous de 1 kilogramme, tous les en- » fants (il y en a 8) sont morts le jour même de » leur naissance ;

» 2° De 1 kg. 001 à 1 kg. 500, sur 36 enfants » admis dans les couveuses, 18 en sont sortis » capables de continuer à vivre au dehors, soit » la moitié ;

» 3° De 1 kg. 501 à 2 kilogrammes, on en a » sauvé 52 sur 72, soit 72 % ;

» 4° De 2 kg. 001 à 2 kg. 500, on en sauve 90 %, soit 49 sur 54 ;

» 5° De 2 kg. 501 à 2 kg. 900, on les sauve tous, » soit 14 sur 14. »

Ce sont là des chiffres véritablement éloquents.

Mais on ne pouvait s'en tenir à la création de cette petite maternité.

Aussi, dans l'intérêt des familles, et pour éviter le plus possible la séparation de la mère et de l'enfant qui, en dehors des avantages qu'elle fait perdre, est toujours pénible, l'œuvre a organisé, à côté de ses salles, un service de location pour l'élevage à domicile des enfants nés avant terme ou débiles.

L'installation des appareils dans les appartements, même avec la prise d'air à l'extérieur (*disposition qui, pour tous les cas, est particulièrement recommandée*), n'exige absolument aucune connaissance spéciale de la part des personnes appelées à s'en servir. Néanmoins, sur la demande des familles, le personnel de l'œuvre est mis à leur disposition.

Enfin, vingt appareils, destinés à l'élevage à domicile des enfants nés avant terme ou débiles, et appartenant à des familles nécessiteuses, seront délivrés sur présentation de bons de l'Assistance publique.

Ce rapide exposé suffit à montrer que l'*œuvre des couveuses d'enfants* a tout fait pour conquérir rapidement son droit de cité à Paris.

Mais il nous est bien permis d'en demander davantage, à nous, praticiens de province, qui gémissons chaque jour sur l'insuffisance de nos moyens d'action.

Aussi nous estimons, avec le distingué rapporteur de l'Académie de médecine, que toute ville un peu importante devrait avoir, dans sa crèche, sa maternité, ou son hospice, deux ou trois couveuses, qu'on pourrait faire fonctionner en quelques heures.

Si l'*œuvre des couveuses* nous conduit à ce résultat (et c'est à nous de l'y aider), elle aura bien mérité de la patrie.